

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS**
Délibération n° 3.26.03.2026
Approbation du budget primitif 2026

**Séance du
26 mars 2026**

Date de la convocation :
19/03/2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 16h00, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en deuxième convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 19 mars 2026, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine Douay, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CIAS ;

Etaient présents tous les 15 membres en exercice, à l'exception de :

- Daniel Cavé, Chantal Desenclos, Florence Lemoigne, Gaëtan Pesquet, Jean Baptiste Le Roux de Bretagne (représenté par Eddie Facque), Jean-Paul Mongne (représenté par Martine Douay), et Nathalie Vasseur.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-8 et R.123-20

Vu le débat d'orientation budgétaire et l'avis des membres du CIAS en date du 11 mars 2026 ;

Considérant que le budget primitif 2026 tient compte des choix et des orientations exprimés et de l'avis des membres du Conseil d'Administration,

Considérant que le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 243 900.00 euros,

- Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2026, ci-annexé ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Eddie FACQUE
Président de la Communauté de Communes des villes Sœurs
Président du CIAS

